

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 mars 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 4 p. (106r, 107r, 108v, 109v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 mars 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48396>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 mars 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 33, rue Vivienne, Paris

Description

Résumé Sur la liquidation de la Société de colonisation européo-américaine du Texas. Godin accuse réception de la lettre de Cantagrel du 20 mars et du *Bulletin*. Godin fait l'examen du projet de liquidation de la société. L'offre de reprise des actions à 13 % de leur valeur nominale ne lui semble pas acceptable. Il établit que les biens de la société en France, 114 266,83 F, représentent 11 % de la valeur nominale des actions, et il estime que les biens au Texas devraient permettre davantage que 2 % de cette valeur. D'après Giraud, la vente des biens du Texas donnerait 76 000 F, soit 8 % de la valeur nominale des actions. Godin estime qu'on devrait autoriser Giraud à vendre les terres du Texas au rabais. Il regrette que les observations qu'il avait présentées à l'Assemblée générale du 18 mars n'aient pas trouvé place dans le *Bulletin*. Il engage Cantagrel à informer Giraud qu'il doit faire la publicité pour vendre les terres du Texas. Il lui signale qu'il écrit dans le même sens à Tallon.

Notes L'assemblée générale des actionnaires de la Société de colonisation européo-américaine du Texas a lieu le 18 mars 1875 au Grand hôtel du Louvre rue de Rivoli à Paris ; Jean-Baptiste André Godin est nommé président de séance (voir en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k123825j/f252>, consulté le 14 février 2023).

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Giraud, F. \[monsieur\]](#)
- [Société de colonisation européo-américaine du Texas](#)
- [Tallon, Louis Eugène](#)

Œuvres citées [Bulletin de la Société de colonisation européo-américaine au Texas, Paris, Bruxelles puis Réunion, San Antonio \(Texas\), 1855-1875.](#)

Lieux cités [Texas \(États-Unis\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise 27 Mars 1875

Mon cher Gantagrol,

J'ai reçu votre lettre du 20^{me}, avec la note qui y est jointe, et je viens de recevoir le bulletin.

Je cherche à dégager de suite la situation de notre société de tous les chiffres dont vous l'entourez, et surtout à saisir cette situation dans sa plus simple expression, sans parti pris et sans plan préconçu.

Je comprends que dès qu'il s'agit de vous charger, à vos risques et périls, de la liquidation de la société, vous ne pourriez nous engager dans une mauvaise affaire, mais l'intérêt des actionnaires est de voir si ce moyen n'est pas le plus avantageux. Vous ne voudriez pas nécessairement qu'il en fût ainsi. En faisant une proposition de liquidation ferme à la société, celle-ci doit y trouver son avantage, en même temps que vous y trouveriez le vôtre.

Mais l'offre de 13 % du chiffre nominal des actions ne me paraît pas placer la société dans cette situation, et je vous

prie d'en faire le calcul avec moi en m'envoyant l'état détaillé des valeurs de la Société en France et des comptes débitiers.

Ces valeurs représentent, d'après les comptes des bulletins, une somme de 114 966, ⁵⁷ 58 composée en partie de titres de rente et autres qui doivent présentement donner un bénéfice. Néanmoins c'est déjà plus de 44 ¹⁰ % du capital nominal des actions à rembourser que la somme ci-dessus permet de distribuer aux actionnaires, sauf réserve des fonds nécessaires à la suite des affaires de la Société.

Il n'est donc pas possible, quelque appréciation que l'on fasse de la situation défavorable de la Société au Texas, de trouver que 2 ¹⁰ % à distribuer aux actionnaires soit un chiffre suffisant pour la cession de tout ce que nous possédons au Texas.

D'après l'estimation faite par vous-même sur les chiffres les plus bas donnés par M. Giraud comme vente forcée et immédiate, la somme à réaliser serait de 76 mille francs, soit 8 ¹⁰ %. Cette somme jointe à ce qui est entre vos mains donnerait 90 ¹⁰ % environ du capital des actions à rembourser.

Il vendrait donc cent fois mieux
encourir tous les risques d'une vente des
terres au rabais, et certainement le mieux
serait d'autoriser M. Giraud à vendre à
150 cents nos meilleures terres, et à une
moyenne de 50 à 70 cents toutes les autres.

Je regrette que les observations que j'ai
présentées dans ce sens à l'Assemblée générale
du 18^è n'aient pas trouvé place au bulletin;
elles n'étaient qu'un rappel de la situation
vile à faire connaître aux actionnaires;
elles rentraient naturellement à la suite du
rapport du conseil de surveillance, il n'y
avait pas besoin que ces observations fussent
en regard d'un projet d'abandon que personne
ne connaît et qui serait onéreux pour la société.
Je pense qu'il est préférable pour tout le
monde que ce projet soit discuté en dehors
de l'Assemblée des actionnaires.

Je pense donc, à moins qu'un nouvel
examen et de nouveaux calculs ne nous enge-
gent à faire des offres plus avantageuses à
la société, que la mieux serait de suivre l'avis
que je vous donne et d'écrire en conséquence
à M. Giraud que l'Assemblée générale ayant
décidé qu'il y a lieu de vendre toutes les terres,

il doit faire la publicité nécessaire pour en opérer la vente et chercher à en retirer 50 cents en moyenne.

Je vous serais obligé, indépendamment de l'état détaillé des valeurs à votre disposition que je vous demande ci-dessus, de me donner celui des actions à prime qui ont été remboursées pendant les diverses opérations de colonisation et l'état de celles qui n'ont pas été libérées.

Vous pourriez communiquer cette lettre aux membres de la commission nommée à la dernière assemblée, afin d'arriver à une entente commune sur la marche à suivre. J'ai écrit à peu près dans le même sens à M. Wallon et j'attends sa réponse.

Veuillez agréer, mon cher Gantagrel, l'assurance de mon dévouement.

Georges